

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 mai 2018

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
35	25	29
Date de convocation		
04/05/2018		
Date d'affichage		
18/05/2018		

L'an 2018, le quatorze mai à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de TERRANJOU s'est réuni à la salle des Acacias, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre COCHARD, Maire, en session ordinaire.

A été nommé secrétaire : M. LEROY Sébastien

Présents :

M. BIGOT Gilles, M. BRUAND Michel, Mme CHEVALLIER Sylvie, M. COCHARD Jean-Pierre, Mme DESVALLON Nathalie, M. DUVEAU Jean-Noël, M. EMERIAU Jacques, Mme GAUFRETEAU Sylvaine, M. GOUBEAULT Jean-Pierre, Mme JOSELON Ingrid, M. LEBRETON David, M. LEROY Sébastien, Mme MARTIN Christine, Mme MARTIN Maryvonne, Mme MENARD Isabelle, M. OGER Dominique, Mme RAIMBAULT Patricia, M. REMBAULT Emmanuel, Mme RICHARD Mauricette, Mme ROCHER Ginette, M. ROUCHER Bertrand, M. ROULET Jean-Louis, M. SECHET Marc, M. SUIRE Alain, M. THOMAS Jean-Joël.

Absents excusés :

M. HERSAN Guillaume a donné pouvoir à M. Jean-Joël THOMAS,
Mme LEDUC Nathalie a donné pouvoir à Mme Christine MARTIN,
Mme LEGUY Nadine a donné pouvoir à Mme Mauricette RICHARD,
M. ROCHAIS Alain a donné pouvoir à M. Marc SECHET

Mme HORTET Sylvie,
M. OUSACI Alain,
M. BREMAUD Damien,

Absents : M. FARIA OLIVEIRA Joaquim, M. GASCHET Pierre, Mme PAVIE Mélodie.

2018-05-01

ASSOCIATION TERRANJOU JUMELAGES

Madame Maryvonne MARTIN, Adjointe au Maire, informe le conseil municipal que l'association Martigné-Briand Jumelages a souhaité inclure au jumelage déjà existant, les habitants des communes de Chavagnes les Eaux et Notre Dame d'Allençon, afin d'étendre le jumelage à la commune de Terranjou tout entière. Cette décision a été prise lors de l'assemblée générale de l'association, en date du 23 mars 2018.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité :

- ↳ **APPROUVE** la proposition de l'association Martigné-Briand Jumelages de changer sa dénomination en Terranjou Jumelages.
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à l'exécution de cette décision.

2018-05-02

CESSION D'UN LOGEMENT LOCATIF SOCIAL AU 6 LOTISSEMENT DES ROSES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le conseil d'administration de la SCIC d'HLM GAMBETTA a délibéré le 2 mai 2016, le 13 octobre 2017 et le 19 décembre 2017 sur les orientations de sa politique de vente HLM et décidé d'aliéner des logements sociaux de son patrimoine locatif social.

Conformément au CCH, l'organisme sollicite ainsi l'Etat pour l'autorisation de vendre un logement locatif social individuel, de type 3, sur Chavagnes les Eaux, commune déléguée de Terranjou, au 6 lotissement des roses. Ce logement a bénéficié d'un financement PLA dont les emprunts ont été garantis par la commune. Le service des Domaines a évalué le bien à 90 000 € et l'organisme va fixer le prix de vente du logement sur cette base avec une marge de + ou - 35 %.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité :

- ↳ **DONNE** un avis favorable à cette cession du logement locatif situé au 6 lotissement des roses par la SCIC d'HLM GAMBETTA.
- ↳ **DECIDE** de maintenir la garantie d'emprunt accordée par la commune sur le financement PLA lié à ce logement.

2018-05-03

**AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG DE CHAVAGNES LES EAUX – DEVIS
COMPLEMENTAIRES DE TRAVAUX**

Monsieur DUVEAU, adjoint au maire, informe le conseil municipal qu'à l'occasion des travaux d'aménagement du centre-bourg de Chavagnes les Eaux, une cave enterrée a été découverte sous le parking de l'école, ainsi qu'une canalisation défectueuse. Afin de sécuriser les lieux, la cave doit être remblayée avant de réaliser l'enrobé. De la même façon, la canalisation doit être changée avant la réalisation de l'enrobé pour éviter d'être obligé de refaire une tranchée a posteriori. Un devis de l'entreprise TPPL d'un montant de 1 841,80 € TTC est proposé.

Monsieur DUVEAU explique que le contrat avec le SMITOM Sud Saumurois précise que l'entourage des conteneurs poubelles enterrés doit être réalisé avec les matériaux existants dans l'environnement immédiat. À la suite du déplacement des conteneurs, du bord de la route départementale au centre bourg, un entourage en béton désactivé doit être réalisé. Un devis de l'entreprise TPPL d'un montant de 1 563.35 € TTC est proposé au vote.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à main levée, à la majorité (Mme GAUFRETEAU, intéressée à l'affaire s'est retirée des débats et du vote – 28 votants pour 24 conseillers municipaux présents) Pour : 22 voix ; Abstention : 2 voix ; Contre : 0 voix :

- ↳ **VALIDE** les devis de l'entreprise TPPL pour un montant de 1 841.80 € TTC et 1 563.35 € TTC.
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis.

2018-05-04

**CONSTRUCTION D'UNE ECOLE – CHOIX D'UN ARCHITECTE POUR UNE MISSION D'AVANT
PROJET SOMMAIRE**

Monsieur DUVEAU, adjoint au maire, informe l'assemblée municipale qu'un cahier des charges a été transmis à plusieurs architectes pour une mission d'avant-projet sommaire sur les travaux de construction d'une école à Chavagnes les Eaux.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité :

- ↳ **VALIDE** la proposition de M. Christian GRIMAUD, d'un montant de 6 621.60 € TTC, pour une mission d'avant-projet sommaire.
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis.

2018-05-05

**VESTIAIRES DU STADE DE GIRONDEAU – CHOIX D'UN ARCHITECTE POUR UNE MISSION
D'AVANT PROJET SOMMAIRE**

Monsieur DUVEAU, Adjoint au Maire, informe l'assemblée que plusieurs architectes ont été consultés pour une mission d'avant-projet sommaire concernant les vestiaires du stade de Girondeau à Martigné-Briand.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité :

- ↳ **VALIDE** la proposition de la SARL A2RT, d'un montant de 3 000 € TTC, pour une mission d'avant-projet sommaire.
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis.

2018-05-06

MISSION D'APPUI A LA MISE EN PLACE DE LA COMMUNE NOUVELLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune avait validé une 1^{ère} mission d'appui à la mise en place de la commune nouvelle, avec le cabinet LJ Conseil. Cette mission comportait des rencontres avec les Maires afin de repérer les freins et les leviers à une gestion optimisée. La 2^{ème} mission proposée par ce cabinet consiste à faire le même constat avec les adjoints, de proposer un nouveau schéma de gouvernance pour donner suite aux constats réalisés lors des entretiens avec les membres du bureau municipal mais aussi d'organiser un séminaire à l'attention de l'ensemble des conseillers municipaux. Le devis proposé pour cette 2^{ème} phase de cette mission est établi à 8 010 € TTC avec les frais de déplacement en supplément.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à bulletin secret, à la majorité (Pour : 21 voix ; Abstention : 3 voix ; Contre : 5 voix) :

- ↳ **VALIDE** le devis du cabinet LJ Conseil pour la 2^{ème} phase de la mission d'appui à la commune nouvelle pour un montant de 8 010 € TTC plus les frais de déplacement.
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis.

2018-05-07

CITY STADES – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur SUIRE, conseiller municipal, présente à l'assemblée le projet d'implantation de trois city stades, implantés dans chaque commune historique. Il travaille sur ce projet depuis deux mois avec M. Sébastien LEROY. Il rappelle que la commune ne dispose pas d'équipements sportifs, en libre accès, pour la pratique sportive. Ces installations permettent une pratique de plusieurs disciplines sportives.

M. le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal pour déposer des demandes de subventions au titre de la DETR et du plan « héritage et société » auprès du CNDS. Le plan de financement prévisionnel est arrêté comme suit pour un équipement, à la demande du CNDS :

Implantation d'un city stade			
Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant HT	Libellé	Montant HT
Travaux	52 542.05 €	Plan héritage et société du CNDS	26 271.00 €
		DETR	10 508.00 €
		Commune de Terranjou	15 763.05 €
Total	52 542.05 €	Total	52 542.05 €

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à main levée, à la majorité (Pour : 27 voix ; Abstention : 2 voix ; Contre : 0 voix) :

- ☞ **VALIDE** le plan de financement de l'opération d'implantation d'un city stade, tel que présenté ci-avant ;
- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes.

2018-05-08

COMMISSION BÂTIMENT – TRAVAUX

Monsieur GOUBEAULT, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal les devis de travaux proposés par la commission bâtiment comme suit :

École Notre Dame d'Allençon		
Société Frédéric Pain	Réfection toiture	19 539.92 € TTC
Entreprise Nicolas Paysage	Clôture	7 307.56 € TTC
Aire de Jeux Notre Dame d'Allençon		
Eden com	Aire de jeux	35 997.94 € TTC
Cimetière Chavagnes les Eaux		
Entreprise Chêne	Portail petite chapelle	1 980.11 € TTC
Entreprise Taillant	Piliers	2 045.45 € TTC
Entreprise Remeau	Réfection deux portails	6 552.00 € TTC
Abribus Martigné-Briand		
Abri la Romagne	Abribus	2 222.40 € TTC
Salle des Acacias		
MEFRAN	Estrade	2 991.60 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à main levée, à la majorité (Pour : 27 voix ; Abstention : 2 voix ; Contre : 0 voix) pour les devis de travaux du cimetière de Chavagnes les Eaux et à l'unanimité pour les autres devis mentionnés dans le tableau ci-dessus :

- ☞ **ACCEPTÉ** les devis présentés par la commission bâtiment, présentés ci-avant.
- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis.

Le Maire
M. Jean-Pierre COCHARD



